



Paris, le 20 avril 2005

L'Europe de la carte bancaire en marche, grâce à l'adoption du standard de carte à puce EMV*

La France, qui fut pionnière dans l'adoption de la puce en 1992, a choisi d'adapter simultanément et progressivement l'ensemble des cartes et des matériels d'acceptation.

A fin mars, une large partie du système CB était adapté à EMV :

- **plus de 15 millions de cartes, soit 1 carte bancaire CB sur 3 en circulation.**
- **85 % des Distributeurs Automatiques de Billets**, sur un total de 44 000
- **près de la moitié des terminaux de paiement électronique du commerce de proximité et deux tiers des terminaux dans les grandes enseignes.**

Dans les pays de l'Union Européenne, la migration au standard EMV de carte à puce progresse à un rythme adapté à chacun des systèmes. Jusqu'à présent, tous utilisaient la technologie de la piste magnétique pour les paiements et les retraits par carte bancaire. Le passage à une carte à puce EMV représente un investissement majeur pour toutes les banques en Europe. L'objectif : une utilisation généralisée de la puce et une meilleure sécurité pour les porteurs partout en Europe.

Globalement dans l'Union Européenne :

- **1/3 des cartes** sont EMV
- **1/4 des terminaux** sont adaptés à la lecture de la puce
- **40% des distributeurs** de billets lisent les cartes à puce EMV

A fin mars 2005, le Royaume-Uni et le Luxembourg étaient les plus avancés dans la migration à EMV, avec plus des trois quarts de leur système, cartes et matériels d'acceptation confondus, adaptés au nouveau standard.

D'autres pays, tels que le Danemark, la Belgique, l'Autriche ou le Portugal, sont très avancés sur l'un ou l'autre des maillons de la chaîne : cartes, terminaux ou distributeurs de billets. Parmi les nouveaux pays de l'Union européenne, l'Estonie a adapté plus de 30% de son système bancaire.

Concrètement, la généralisation de la puce est :

- une révolution dans les habitudes des clients et des commerçants de nos voisins européens,
- une grande amélioration de l'ergonomie du paiement / retrait pour les français voyageant en Europe, pour les commerçants CB et leurs clients étrangers,
- un progrès sécuritaire pour tous les acteurs.

Au delà des frontières de l'Europe, plusieurs pays adoptent également le standard international EMV, comme le Brésil, le Maroc, l'Algérie, la Turquie, le Canada, le Japon...

Retrouvez la carte d'Europe de la migration sur www.cartes-bancaires.com

* EMV : spécifications internationales de carte à puce.